



AGENT D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DE PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES DÉPENDANTES

Formation continue	Bilan de compétences	VAE	Apprentissage	Contrat pro	Eligible à Mon Compte Formation	Formation 100% à distance	Formation en présentiel	Formation mixte
							✓	

Le titulaire de la certification AAAD (Agent d'accompagnement auprès d'adultes dépendants) doit acquérir les connaissances et gestes professionnels du métier d'Agent de service hospitalier et/ou qualifié, Agent Social, Auxiliaire de Gérontologie, et mettre en œuvre une stratégie d'intégration professionnelle auprès des EHPAD, Centres hospitaliers, centres et structures spécialisées de son secteur.

INFORMATIONS

Période

16/05/2022 au 17/11/2022

Durées

Formation en présentiel
504 heures

Rythme de l'alternance

Discontinu

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Niveau de sortie

Niveau 3

Publics visés

Demandeur d'emploi Tout public

DESCRIPTIF

Reconnaissance en fin de formation

Certification professionnelle « Agent d'accompagnement auprès de personnes âgées et personnes dépendantes » enregistré au niveau V au...

Prérequis

Avoir validé le projet professionnel et satisfaire aux tests de positionnement pédagogique d'entrée en formation.

Conditions d'admission / Délais d'accès

92005 - Admission après entretien

Modalités d'admission détaillées

Recrutement au Lycée Urbain Vitry - Toulouse

Modalités de recrutement

Entretien individuel

Intervenants

Formateurs et professionnels d'institutions médico-sociales
Formateurs bénéficiant d'un plan académique de professionnalisation et d'évolution de compétences

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel

Poursuites d'études / Débouchés métiers

→ à consulter sur maforpro-occitanie.fr

Objectifs opérationnels

- Développer et organiser son activité professionnelle - Accompagner les adultes dépendants dans les gestes de la vie quotidienne : repas, entretien du cadre de vie et du linge, aide à la toilette et l'habillement, aide aux déplacements - Accueillir la personne aidée et l'accompagner dans la vie sociale et dans ses loisirs - Veiller au bien être et à la sécurité de la personne dépendante - Maîtriser les règles de savoir-être et de posture : prendre du recul, s'adapter aux habitudes de vie de la personne aidée, gérer les situations difficiles et de conflit, appréhender la notion de fin de vie et de deuil.

CONTENU

Module d'intégration : Connaissance de la personne dépendante

BCO 1 : Accompagner les résidents dans les gestes de la vie quotidienne

BCO 2 : Accompagner les personnes aidées dans les actes essentiels

BCO 3 : Accueillir la personne et l'accompagner dans sa vie sociale et ses loisirs

Module "Compétences transverses" : Confiance en soi et gestion du stress, Accompagnement vers l'emploi et techniques de recherche d'emploi, usage du numérique en situation professionnelle et en cours de formation.

Périodes d'immersion en entreprise (4 semaines)

Taux de satisfaction

91%

FINANCEMENT

Nous consulter pour un parcours personnalisé et sur-mesure.

Prix (net de taxes)

0.00 euros


Modalités de financement

Consulter MaForPro pour connaître les différentes modalités de prise en charge financière.

LIEU DE FORMATION

Toulouse - Lycée Déodat de Séverac

 **Restauration**

 **Accessibilité handicap**

 **Transport**
Consulter MaForPro pour identifier votre trajet.

CONTACTS

Organisme responsable


GRETA-CFA Midi-Pyrénées Centre
26 boulevard Déodat de Séverac -
BP40164 - BP 31025 - Toulouse cedex 3
- 0561772677

Votre interlocuteur.rice

Madame Bergesio Sandrine
0561477909
sanitaire-social.toulouse@mongreta.fr



Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme responsable en amont de la formation pour une adaptation des modalités en fonction de vos besoins

Retrouvez nos dates de sessions et de réunions d'information collective sur 

maforpro-occitanie.fr



GRETA-CFA Midi-Pyrénées Centre 26 boulevard Déodat de Séverac - BP40164 Toulouse cedex 3 31025 - 0561772677 - N° Siret 19310044300020 - Code APE 8559A - Déclaration d'existence 7331P003931. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

